NATIONS UNIES **A E**

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/257/Rev.1
E/1995/61/Rev.1
28 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 107 de l'ordre du jour
PROMOTION DE LA FEMME

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1995
Point 5 e) de l'ordre du jour
QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES : PROMOTION DE LA FEMME

Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 7	2
II.	TENDANCES ET PROBLÈMES AFFECTANT LES FEMMES RURALES	8 - 25	3
	A. Restructuration de l'économie mondiale	10 - 14	4
	B. Urbanisation	15 - 20	5
	C. Sécurité alimentaire	21 - 25	7
III.	FACTEURS MAJEURS DÉTERMINANT LE RÔLE DE LA FEMME EN TANT QUE PRODUCTRICE DE DENRÉES ALIMENTAIRES . .	26 - 54	8
	A. Utilisation de la main-d'oeuvre disponible . . .	29 - 31	9
	B. La répartition des rôles au sein du ménage . . .	32 - 41	10
	C. Distribution de la terre et revenus	42 - 48	12
	D. Protection et renouvellement de la base de ressources	49 - 54	14
IV.	INCIDENCES DE L'EXODE RURAL SUR LES FEMMES RURALES .	55 - 65	15
V.	CONCLUSIONS	66 - 69	17

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 48/109 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales et de le lui présenter, à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Des rapports sur la question ont été présentés à l'Assemblée en 1985 (A/40/239 et Add.1), 1989 (A/44/516) et 1993 (A/48/187-E/1993/76).

2. La question de la condition de la femme dans les zones rurales figure depuis longtemps à l'ordre du jour de la communauté internationale. Elle a fait l'objet de plusieurs accords et été abordée lors de nombreuses conférences, notamment lors des Conférences mondiales sur les femmes (1975, 1980 et 1985), de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979), du Sommet mondial pour les enfants (1990), de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1994), de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), et du Sommet mondial pour le développement social (1995). Elle a aussi été examinée à l'occasion du Sommet sur la promotion économique des femmes rurales, organisé en 1992 sous les auspices du Fonds international de développement agricole. La situation des femmes rurales figure parmi les principaux domaines de préoccupation évoqués dans le programme d'action devant être adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes[1]. Au cours des 20 dernières années, on a ainsi recueilli, analysé et présenté une somme d'informations considérable à ce sujet.

3. Ces informations sont mises à jour dans le rapport demandé par l'Assemblée générale, compte tenu des orientations nouvelles qui se sont dégagées dans ce domaine. Au cours des 10 dernières années, la condition de la femme rurale n'a pas fondamentalement changé, et son amélioration requiert toujours le même type d'interventions. Comme le montrent les rapports des conférences internationales, les résolutions adoptées par des organes intergouvernementaux et les conclusions de séminaires et réunions d'experts, un vaste consensus s'est dégagé sur les mesures à prendre. Il faut notamment :

a) Assurer l'accès à la terre, aux capitaux, au crédit et aux techniques;

b) Offrir des emplois rémunérés;

c) Fournir un appui aux activités non agricoles;

d) Garantir l'accès aux marchés;

e) Mettre en place des infrastructures sociales de base;

f) Assurer des services de santé de base et de planification familiale;

g) Faciliter l'accès à l'éducation, notamment celle des adultes, en vue d'éliminer l'analphabétisme;

h) Faciliter l'accès à l'eau, à l'électricité et aux ressources énergétiques;

i) Adopter des mesures sociales, notamment en matière de services d'aide maternelle et de sécurité sociale;

j) Assurer la participation à la prise des décisions à tous les niveaux;

k) Favoriser l'autonomie des femmes;

l) Promouvoir l'organisation communautaire et la formation au niveau des collectivités.

4. Au cours des 20 dernières années, ces objectifs ont été proclamés de diverses manières. Il apparaît très clairement que, de même que l'économie mondiale et les pays en développement en général, les sociétés rurales commencent à connaître de profondes mutations.

5. Par ailleurs, selon les projections démographiques, aux environs de l'an 2006, la moitié de la population mondiale devrait être concentrée dans les zones urbaines et la proportion de femmes vivant en milieu rural devrait continuer à diminuer, ce qui est déjà le cas dans certaines régions.

6. Au XXIe siècle, l'importance du rôle des femmes rurales sera davantage fonction de leur activité économique et de la place qu'elles occupent dans la société que de leur nombre. Elle sera liée à leur contribution à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au maintien de la cohésion sociale.

7. Sur la base des analyses effectuées précédemment, le rapport examine les principaux facteurs qui influeront sur la condition des femmes rurales au XXIe siècle. Il analyse essentiellement les principaux changements intervenus à l'échelle mondiale en matière de schémas de croissance dans l'économie mondiale, d'urbanisation et de détérioration de l'environnement. Il examine ensuite deux questions d'importance croissante et pourtant inconnues concernant les femmes rurales : la sécurité alimentaire et les effets de l'exode rural.

II. TENDANCES ET PROBLÈMES AFFECTANT LES FEMMES RURALES

8. Les femmes rurales dans le monde entier font partie intégrante des processus de développement ayant un impact critique sur le progrès socio-économique et leur contribution est vitale. Les femmes rurales incluent les exploitantes et les ouvrières agricoles et constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre agricole dans la plupart des pays en développement. Leur travail assure environ 35 à 45 % du produit intérieur brut et bien plus de la moitié de la production vivrière du monde en développement. Pourtant, plus d'un demi-million de femmes rurales vivent dans la pauvreté et n'ont pas accès aux ressources et aux marchés. En fait, on estime que leur nombre a augmenté de 50 % au cours des 20 dernières années et qu'il dépasse aujourd'hui celui des hommes vivant dans la pauvreté.

9. La situation de ces femmes commence à être affectée par l'interdépendance croissante des composantes de l'économie mondiale, par l'urbanisation et par des préoccupations croissantes que suscite la sécurité alimentaire.

A. Restructuration de l'économie mondiale

10. Comme on le voit dans l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement[2] de 1995 et dans la deuxième opération d'examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, la restructuration de l'économie mondiale a eu des effets plus marqués sur les femmes. La relance de l'économie ne s'est amorcée que dans certains pays en développement. L'interdépendance des économies nationales a continué de s'accroître. Ces modifications ont des effets particuliers sur les femmes rurales, selon le pays où elles vivent.

11. Une étude sur la mobilisation et la participation des femmes au développement (A/50/399) montre que les transformations économiques ont pour effet d'accroître la participation des femmes à l'activité économique, en particulier dans les secteurs où la croissance est la plus forte. Le secteur agricole n'en fait pas partie.

12. Dans l'optique traditionnelle, l'agriculture contribue au développement économique en créant un cadre pour l'industrialisation en fournissant des moyens de production et des vivres à bas prix. L'agriculture, en tant que facteur de croissance économique et source d'emplois productifs, a connu un regain d'intérêt en raison de l'échec des stratégies d'industrialisation à tout prix adoptées dans les années 80, qui se sont avérées extrêmement coûteuses puisqu'il a fallu accroître les importations et utiliser des ressources fort réduites.

13. Dans les pays en développement, plus des trois-quarts de la population dépendent directement de l'agriculture pour leur subsistance. Le développement agricole est donc la condition sine qua non du développement économique national si l'on veut que le progrès économique profite à la majorité de la population sans que les retombées se fassent attendre trop longtemps. L'agriculture est également importante car si elle ne parvient pas à suivre le rythme de l'industrialisation, cela peut créer des contraintes pour la croissance industrielle durable et le développement d'autres secteurs, du fait qu'elle constitue une source importante de demande effective pour l'industrie.

14. Le désintérêt pour l'agriculture, dû à des décennies d'industrialisation axée sur le marché intérieur dans les pays en développement, a été la cause de déséquilibres graves intérieurs et d'une pauvreté, d'inégalités et d'un chômage généralisés. Des politiques de taux de change surévalués, le protectionnisme et la morosité des marchés financiers ont eu des effets négatifs sur la croissance agricole. Toutefois, les efforts déployés pour remédier au tort causé à l'agriculture par ces politiques ont parfois été préjudiciables aux femmes dans le secteur agricole, du fait que les politiques d'ajustement économique ne tiennent aucun compte de la nécessité d'assurer l'égalité entre les sexes. Les obstacles auxquels se heurtent les femmes n'ayant pas été pris en compte dans la réaffectation intrasectorielle et intersectorielle des ressources qu'appellent les politiques d'ajustement comme il aurait fallu qu'ils le soient pour mieux assurer l'égalité des sexes quant à l'accès aux ressources productives et au contrôle exercé sur ces ressources, les revenus tirés par les hommes de la production agricole sont désormais supérieurs à ceux qu'en tirent les femmes, l'écart différant cependant de région à région. Le fait que les femmes n'aient toujours pas facilement accès à la terre, au crédit, aux services de

vulgarisation et aux techniques donne à croire que les hommes ont bénéficié davantage du développement des cultures commerciales. Les exploitantes agricoles indépendantes, les ouvrières agricoles et les productrices de moyens de subsistance sont principalement demeurées dans des activités à faible productivité et à faible revenu.

B. Urbanisation

15. L'un des facteurs déterminants de l'avenir du développement rural est le phénomène croissant d'urbanisation. Que ce soit par l'exode rural ou par la croissance de petites agglomérations qui deviennent des villes, selon les projections de l'ONU, le processus d'urbanisation en cours fera que, d'ici 30 ans, 62 % de la population vivra dans des zones urbaines (voir tableau 1).

Tableau 1

Population mondiale totale (en milliers d'habitants) et pourcentage de la population résidant dans des zones urbaines.

	1970		1995		2025	
Région	Population totale	Pourcentage de la population urbaine	Population totale	Pourcentage de la population urbaine	Population totale	Pourcentage de la population urbaine
Total mondial	3 697 141	36,59	5 716 426	45,21	8 294 341	61,07
Régions plus développées	1 002 607	67,52	1 166 598	74,92	1 238 406	83,98
Régions moins développées	2 694 535	25,08	4 549 828	37,59	7 055 935	57,05
Pays les moins avancés	302 737	12,62	575 407	22,40	1 162 279	43,49

Source : World Urbanization Prospects: The 1994 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.12), tableaux A.3 et A.5.

16. Dans le même temps, bien que son pourcentage relatif soit en baisse, on prévoit que la population rurale totale mondiale continuera de s'accroître, au moins jusqu'à l'an 2025, où elle commencera à diminuer lentement (voir tableau 2). Comme aujourd'hui, la plupart des habitants des zones rurales seront dans des pays en développement. Cependant, leur nombre sera minime par rapport aux 5 milliards de citadins en 2025, dont 4 milliards se trouveront dans des régions moins développées. Cela correspondra à une augmentation de 2,6 milliards par rapport à 1995, qui devront tous être alimentés grâce à une augmentation de la productivité agricole.

Tableau 2

Population rurale et taux moyen annuel d'évolution de la population rurale dans le monde, 1965-1970, 1985-1990 et 2020-2025

	Population rurale			Taux de modification		
Région	1970	1990	2025	1965-1970	1985-1990	2020-2025
Total mondial	2 344 356	3 007 383	3 229 007	1,71	1,06	-0,37
Régions moins développées	2 018 685	2 705 976	3 030 649	2,18	1,22	-0,28
Régions plus développées	325 671	301 407	198 357	-0,96	-0,28	-1,63

Source : World Urbanization Prospects: The 1994 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.12), tableau 18.

17. L'urbanisation résulte à la fois de la croissance démographique dans les zones urbaines et de l'exode rural. Dans un premier temps, ce dernier est le facteur dominant. Mais il ne touche pas les hommes et les femmes de la même manière, et ce déséquilibre entre les sexes peut avoir une influence déterminante sur la condition des femmes rurales dans un pays donné.

18. On constate de plus en plus souvent que, dans les zones à faible croissance économique, ce sont surtout les hommes qui émigrent, tandis que dans les zones à forte croissance, ce sont plutôt les femmes, surtout les femmes jeunes. C'est ce qu'illustre le tableau 3 ci-après, qui indique la proportion de femmes dans les cohortes de jeunes adultes des zones urbaines et rurales[3]. Dans les régions où la croissance a été plus forte et plus rapide, on observe que les femmes qui ont quitté l'école émigrent davantage que les hommes. Dans les pays où la croissance a été plus lente, ce sont les hommes jeunes qui sont le plus susceptibles d'émigrer.

19. Pour chacune des régions étudiées, les caractéristiques des migrations rurales reflètent les tendances du développement économique régional, notamment l'orientation des échanges commerciaux, les investissements étrangers directs et les types d'emplois disponibles dans les industries d'exportation. Il est indéniable que la création de zones franches industrielles dans le cadre des politiques d'encouragement à l'exportation contribue grandement à l'exode rural des femmes de la première et de la deuxième génération des pays nouvellement industrialisés en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes.

20. Il importe d'examiner les répercussions des migrations sur l'économie rurale dans son ensemble et sur les relations entre les sexes. D'une part, l'exode des hommes peut avoir un effet préjudiciable sur l'agriculture lorsque la production alimentaire repose sur une division du travail traditionnelle fondée sur le sexe, et que les femmes n'ont pas accès au crédit, aux techniques et aux marchés. D'autre part, l'émigration des femmes peut contribuer à l'érosion des systèmes traditionnels : les migrantes adoptent de nouvelles valeurs liées à la vie citadine, des institutions telles que la famille élargie tendent à disparaître en raison de l'éloignement, et les solidarités familiales

jouent un rôle moins important. Cela étant, les envois de fonds par les migrants peuvent devenir un élément essentiel de l'économie rurale.

Tableau 3

Taux de féminité de la population totale, urbaine et rurale, d'après le recensement de 1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	Groupe d'âges	Population totale	Population urbaine	Population rurale
Afrique	15-19	99,7	98,9	110,0
	20-24	100,2	88,5	109,7
Amérique latine	15-19	98,4	106,1	87,3
	20-24	100,6	108,9	88,2
Europe occidentale	15-19	95,6	97,2	91,3
	20-24	95,6	98,8	86,5
Asie et Pacifique	15-19	94,6	93,0	96,3
	20-24	94,4	90,9	96,9
Asie de l'Est	15-19	93,8	93,6	93,8
	20-24	93,5	95,6	86,4
Asie du Sud-Est	15-19	96,8	98,7	96,8
	20-24	98,6	100,3	98,2
Europe orientale	15-19	94,8	93,9	93,4
	20-24	95,2	95,8	92,9

Source : Base de données (indicateurs et statistiques) concernant les femmes (WISTAT), troisième version, 1994.

C. Sécurité alimentaire

21. L'urbanisation présente à la fois des avantages et des inconvénients. Le rôle des zones rurales dans la production alimentaire devient encore plus déterminant et peut stimuler la croissance économique, puisqu'une plus grande part de la production est destinée à la commercialisation et non à l'autoconsommation. De plus, l'augmentation des revenus monétaires de la population rurale peut stimuler l'économie des zones urbanisées grâce à une consommation accrue de produits de base. Étant donné que, dans un grand nombre de pays en développement, ce sont essentiellement les femmes qui assurent la production et la commercialisation des denrées alimentaires, cette évolution devrait élargir les possibilités offertes aux femmes rurales.

22. Toutes les stratégies de développement tiennent compte de l'alimentation, de l'agriculture et de la population. Ces trois facteurs entrent dans la notion de sécurité alimentaire durable. Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la sécurité alimentaire signifie "que la nourriture soit disponible à tout moment, que tout le monde puisse y avoir

accès, qu'elle soit adaptée du point de vue nutritionnel tant en quantité qu'en qualité et en variété, et qu'elle soit acceptable sur le plan culturel"[4].

23. Les tendances de la production vivrière et de l'alimentation par habitant enregistrées depuis le début des années 90 sont très similaires à celles de la production par habitant, ce qui était déjà le cas il y a 10 ans. Pendant les 30 dernières années, le nombre de pays capables de répondre à leurs besoins quotidiens par habitant est passé de moins de 25 à plus de 50. Le taux de croissance de la production agricole au niveau mondial a été d'environ 2,3 % entre 1970 et 1990 et a donc dépassé le taux de croissance démographique, de façon que l'approvisionnement alimentaire par habitant a augmenté. De grandes disparités régionales subsistent cependant : la situation s'est améliorée en Asie orientale, mais a empiré en Afrique subsaharienne, alors qu'il n'y a eu aucun progrès en Amérique latine[5].

24. La Conférence internationale sur la nutrition, tenue en décembre 1992, a attiré l'attention sur le fait que plus de 780 millions de personnes, soit 20 % de la population des pays en développement, souffrent de malnutrition chronique et que, chaque année, environ 13 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent de maladies infectieuses que l'on peut attribuer à la faim ou à la malnutrition.

25. Toute démarche relative à la sécurité alimentaire doit tenir compte du rôle des femmes rurales, de leur condition et des possibilités concernant ces problèmes. "Bien que les femmes rurales soient au bas de l'échelle de la distribution des ressources productives et des services sociaux, elles sont en haut de l'échelle de la production vivrière. Dans les pays en développement, elles sont à l'origine de plus de 55 % des aliments cultivés et, en Afrique seulement, on estime qu'elles produisent 70 % des aliments du continent. En outre, les femmes constituent 67 % de la main-d'oeuvre agricole dans les pays en développement[6]."

III. FACTEURS MAJEURS DÉTERMINANT LE RÔLE DE LA FEMME EN TANT QUE PRODUCTRICE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

26. Une des constatations majeures de ces vingt dernières années a été que dans la plupart des pays en développement, les femmes sont les principaux producteurs des denrées alimentaires destinées à la consommation du foyer. Elles s'acquittent de leurs tâches, malgré des contraintes considérables. Une étude de ces contraintes permettrait de déterminer les meilleurs moyens de les surmonter et par là de faire en sorte que les femmes contribuent plus efficacement à la sécurité alimentaire.

27. Contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, où la croissance de la production agricole a été due à sa mécanisation et à l'augmentation de la taille des unités de production, la production vivrière dans les pays en développement reste le fait de petites unités gérées par des ménages qui fournissent l'essentiel de la main-d'oeuvre nécessaire à la production.

28. La production vivrière fait entrer en jeu plusieurs facteurs — apport en main-d'oeuvre, utilisation de la terre, accès au capital et aux techniques et méthodes de production écologiquement rationnelles —, où la sexospécificité joue

un rôle. Ces quatre facteurs sont liés et c'est en agissant sur eux que l'on parviendra à accroître la production vivrière, ce qui entraînera des avantages pour les ménages ruraux et pour la société dans son ensemble.

A. Utilisation de la main-d'oeuvre disponible

29. Dans les pays en développement, la production vivrière nécessite une main-d'oeuvre importante. Pour les ménages, la taille de la famille, qui doit comprendre suffisamment de membres pour faire face aux travaux indispensables, est un élément économique fondamental. La main-d'oeuvre est fournie par les femmes et par les hommes, encore que leurs tâches réciproques diffèrent souvent. On constate qu'il existe un rapport étroit entre le nombre d'enfants et la production agricole, et les hommes comme les femmes considèrent souvent qu'une progéniture nombreuse est une nécessité économique. Un analyste a relevé un certain paradoxe dans le fait que plus on impose aux femmes de responsabilités et d'obligations, plus on exige d'elles du temps et de forces, moins elles semblent voir l'avantage qu'elles auraient à ne pas avoir tant d'enfants, quand bien même la densité de population dans les quelques terres laissées à l'agriculture de subsistance progresse rapidement[7]. Il semble qu'aujourd'hui plusieurs éléments incitent les femmes des milieux ruraux à avoir beaucoup d'enfants, ce qui a une incidence sur leurs capacités d'accroître la production.

30. On sait qu'il y a un rapport entre baisse de la fécondité et l'augmentation du revenu, tout au moins jusqu'à un certain point, mais on suppose aussi qu'une augmentation du revenu incite son bénéficiaire à investir en embauchant de la main-d'oeuvre ou en mécanisant la production, et par là même à libérer les enfants et à accorder une plus grande importance à leur instruction. Toutefois, plusieurs études montrent que les hommes et les femmes investissent différemment le surcroît de revenu et que les hommes ne sont pas nécessairement disposés à embaucher de la main-d'oeuvre pour remplacer celle que représentent leur épouse et leurs enfants. D'autres études indiquent que les femmes en milieu rural estiment parfois qu'il est nécessaire d'avoir de nombreux enfants, surtout des fils, car ils sont une assurance à long-terme, et que les veuves arrivent à conserver leur propriété grâce essentiellement à l'activité productive de leurs fils et à la place qu'ils occupent dans la société.

31. Dans les pays en développement, les raisons qui incitent fortement les femmes en milieu rural à avoir beaucoup d'enfants sont en outre liées à la mortalité infantile. Si l'on veut réduire le nombre des naissances, il faut assurer la survie des enfants en améliorant l'alimentation de la mère et de l'enfant et en leur assurant l'accès aux soins sanitaires et à l'eau potable. Ces conditions sont à leur tour liées à l'augmentation des revenus. L'augmentation des revenus se traduit par une amélioration de l'alimentation et par l'utilisation de techniques qui économisent de la main-d'oeuvre, selon que le surcroît de salaire est utilisé pour mieux alimenter les membres de la famille, et notamment ceux qui sont les plus vulnérables sur le plan nutritionnel, ou est investi dans l'amélioration de la productivité, au bénéfice en particulier des membres les plus accablés de travail.

B. La répartition des rôles au sein du ménage

32. Dans les zones rurales, plus souvent que dans les zones urbaines, le ménage est une unité de production, et une unité dont la première fonction économique est la gestion de la consommation. Les femmes, les hommes et les enfants sont censés contribuer aux revenus du ménage, soit en cultivant la terre dont la famille est propriétaire, soit en ayant un emploi salarié, soit par un autre moyen. L'efficacité du ménage en tant qu'unité économique dépend pour une large part de la répartition des rôles entre les femmes et les hommes au sein du ménage. Comme Waring l'a signalé en 1988, les ressources de la famille et la responsabilité des décisions ont une incidence non seulement sur les taux de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi sur le transfert des activités du secteur des ménages, non rémunéré, et pour une large part non mesuré vers le secteur du marché, qui est un déterminant fondamental du taux de croissance du produit national brut[8].

33. Dans la plupart des ménages, la division du travail est fondée sur le sexe. La répartition précise des tâches varie selon les pays et les cultures, mais ce que l'on constate communément c'est que les femmes sont responsables au premier chef des tâches liées à la préparation des aliments, à l'approvisionnement en combustible et en eau, à l'éducation des enfants, et aux soins aux personnes âgées et aux malades. Les femmes sont souvent responsables de la production des denrées alimentaires de subsistance, ainsi que de certaines tâches concernant les cultures commerciales.

34. On a déjà commencé à étudier les aspects économiques de l'agriculture de subsistance, mais on sait moins bien qu'elle est la part des hommes et celle des femmes dans la production d'un ménage. Il ressort de certaines micro-études qu'un examen de la différentiation par sexe dans la production de denrées alimentaires d'un ménage montrerait que les femmes contribuent pour une large part à l'économie du ménage et, par voie de conséquence, à la sécurité alimentaire du pays. Toutefois, on n'a pas encore mesuré l'ampleur de cette contribution sur un plan général.

35. Diverses études, notamment les rapports nationaux établis pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ont montré que dans les exploitations agricoles les femmes contribuaient considérablement à la production vivrière. C'est ainsi que dans la République démocratique populaire lao, la culture du riz par les femmes aurait multiplié par deux la production nationale de riz entre 1976 et 1985. Au Viet Nam, les paysannes ont contribué sensiblement aux changements apportés à la structure économique rurale et ont fait progresser le taux de croissance de la production. La production vivrière y est passée de 18,4 millions de tonnes en 1986 à 21,5 millions en 1989, 1990 et 1991, convertissant le Viet Nam en exportateur de denrées alimentaires. En Chine, la valeur de la production des femmes représenterait entre 50 et 60 % de la valeur de la production agricole brute.

36. Les migrations des hommes qui cherchent un travail saisonnier, surtout en Amérique latine et en Asie, et les déplacements des pasteurs notamment en Afrique, ont tous deux pour résultat pratique de renforcer le rôle des femmes dans l'élevage et d'accroître leur charge de travail. Ce rôle n'est pris en considération ni par les responsables politiques ni par le législateur. En

conséquence, dans les trois continents, la fourniture de services et de dotations externes — techniques ou financiers — ne tient pas compte du travail des femmes et n'a pas augmenté en fonction du rôle de plus en plus important qu'elles jouent dans l'élevage. Les politiques gouvernementales continuent à encourager les activités propres aux hommes : élevage de bovins de boucherie, gestion de grands centres laitiers, et négoce des bestiaux. Les femmes seraient cantonnées dans des activités à petite échelle : produits lactés et petit bétail.

37. Il existe une autre différenciation selon le sexe : le fait que les femmes n'aient jamais accès à l'argent liquide fausse systématiquement toute réponse à la question de savoir qui produit quoi et qui gagne combien dans le ménage[9]. Très souvent les femmes n'ont pas le droit, au même titre que les hommes, de posséder et d'utiliser des ressources, même celles de leur travail. Le plus souvent, on ne veut pas admettre que les femmes ont des droits en tant que telles, et on les considère plutôt comme plus ou moins dépendantes des hommes. Dans les zones rurales, la femme qui travaille aux champs ou dans une unité de production familiale ou qui exerce une occupation rémunérée — emploi, ou activité de production — est généralement considérée comme venant en aide à son mari.

38. L'augmentation du nombre des ménages dirigés par une femme dans les pays en développement représente un défi sur le plan de la sécurité alimentaire des ménages. En règle générale, les ménages dirigés par une femme sont plus pauvres, possèdent moins de terres, et n'ont souvent pas accès au crédit et aux techniques. Toutefois, selon des études faites au Kenya et au Malawi, il arrive que la sécurité alimentaire de la famille et l'état nutritionnel de chacun de ses membres soient sensiblement plus satisfaisants quand c'est une femme qui est à la tête du ménage car les femmes tendent à consacrer une plus grande part de leurs revenus à l'achat d'aliments. Une des conclusions de l'étude est la suivante : on peut certes faire valoir à bon droit que le revenu est un déterminant majeur de la sécurité alimentaire dans un ménage, mais il est également vrai que la part du revenu qui est gérée par la femme a une incidence positive sur la ration calorique du ménage, incidence qui vient s'ajouter à celle du revenu. Cette constatation amène à conclure que la composition des régimes alimentaire varie selon que le chef du ménage est un homme ou une femme; c'est ce que prouve l'exemple du Malawi : alors que la part du budget — alimentation consacrée aux boissons alcooliques est plus importante dans les ménages ayant un homme à leur tête, celle qui est affectée à l'apport de calories pour les jeunes enfants est plus importante dans les ménages dirigés par une femme et par là même plus pauvres. En d'autres termes, dans les familles à faible revenu, le fait que le ménage ait une femme à sa tête compense le fait que son revenu soit inférieur. À l'évidence, cet état de fait ne vient pas simplement de ce que le ménage soit dirigé par une femme, mais résulte de la combinaison de deux facteurs, le niveau des revenus et le sexe du chef de famille[10].

39. Dans son étude sur la pauvreté rurale dans le monde, le FIDA a conclu que, puisque la sécurité alimentaire des ménages dépend généralement des revenus des femmes, le fait que celles-ci aient des emplois faiblement rémunérés ou précaires est souvent synonyme de sécurité alimentaire insuffisante et d'alimentation familiale déficiente. L'aide en faveur des femmes en milieu

rural devrait viser essentiellement à créer des emplois stables, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation agricole, et à améliorer les revenus. En outre en donnant aux femmes la possibilité d'acquérir des compétences techniques plus poussées, grâce à une instruction et une formation meilleures, on leur ouvrira plus facilement l'accès à des emplois plus satisfaisants[11].

40. Lorsque dans un ménage les rôles sont asymétriques, qu'il s'agisse de la capacité de participer à l'activité économique ou de pouvoir bénéficier de ses résultats, le ménage ne sera peut-être pas en mesure de gérer rentablement ses ressources, surtout si les compétences de la femme ne sont pas utilisées au mieux. Cette situation est souvent due à des facteurs culturels qui excluent par exemple les femmes des décisions concernant l'utilisation des terres ou des activités de commercialisation des produits.

41. Les rôles respectifs au sein du ménage sont un facteur essentiel dont il faut tenir compte lors de l'élaboration et de l'application des politiques en la matière et il faudra examiner plus avant ce facteur, notamment sous l'angle du rôle de la femme en tant que principal producteur de denrées alimentaires.

C. Distribution de la terre et revenus

42. De tous les facteurs qui déterminent la production vivrière, l'accès à la terre est le plus important. Les femmes ont généralement peu accès à la terre et ce facteur, courant dans la plupart des sociétés, continue d'être l'un des principaux obstacles à leur pleine participation au développement rural. Les pratiques existantes, y compris les droits de succession, accordent de préférence les droits de propriété aux hommes. Même dans les pays où les femmes ont légalement le droit de posséder des terres, ce droit est en fait très rarement appliqué. La question de l'accès à la terre a été un des principaux sujets de préoccupation traités dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

43. Pour les femmes vivant en milieu rural, il est particulièrement important que l'on mette au point des mesures juridiques et des réglementations administratives qui leur garantissent fermement l'accès à la terre. A cet effet, il faudrait peut-être prévoir que les femmes puissent être propriétaires individuelles ou co-propriétaires des lots distribués à l'occasion des réformes agraires, leur accorder des baux séparés lors des partages, améliorer leur droit de revendiquer une part équitable des ressources familiales après divorce, abandon ou veuvage, etc. Autre sujet de préoccupation : la révision des codes civils qui considèrent les femmes comme des mineurs légaux, qui n'ont par exemple pas le droit d'ouvrir des comptes bancaires ou d'obtenir des crédits sans l'autorisation écrite du mari. À souligner également l'importance pour les femmes vivant en milieu rural, notamment en Asie et en Amérique latine, du nouveau droit du travail qui leur accorde l'égalité d'accès aux marchés du travail ruraux, exige une rémunération égale pour un travail égal et améliore les conditions de travail par l'imposition de normes réglementaires. Quatrième domaine prioritaire, il faut améliorer l'accès des femmes des milieux ruraux aux marchés du secteur informel en éliminant les mesures concernant l'octroi discriminatoire des autorisations et les contrôles de prix.

44. Quant ils sont automatiquement désignés comme chefs de famille, les hommes contrôlent de fait l'essentiel des ressources économiques du ménage et bénéficient directement des ressources des programmes destinés aux ménages. Cela s'applique même lorsque l'homme n'est pas la principale source de revenus du ménage et que la femme gère des ressources importantes et mène de façon relativement autonome des activités diverses dans l'intérêt du ménage. Dans la plupart des sociétés, les hommes sont encore maîtres des terres, du bétail, d'une grande partie des moyens de subsistance et de l'essentiel du revenu du ménage. Les femmes sont généralement tributaires des décisions prises par les hommes pour pratiquement tous les aspects de leur existence et sont d'autant plus vulnérables à la pauvreté.

45. La redistribution des titres fonciers prescrite par les programmes de réforme agraire, a eu tendance à privilégier les hommes au détriment des droits coutumiers des femmes rurales sur les terres. En Asie, bien que la législation relative à la réforme agraire considère que les terres sont attribuées au "ménage" ou à la "famille", leur répartition au sein du ménage est en fait régie par les coutumes et les lois en vigueur, pour lesquelles le "chef du ménage" est l'homme. C'est traditionnellement au "métayer" ou "à celui qui cultivait" que les terres étaient attribuées, ces fonctions étant réputées incomber à un homme. C'est ainsi que le respect des coutumes et des lois sur l'héritage a souvent signifié l'aliénation du droit des femmes à la terre même si la législation adoptée en matière de réforme agraire pendant la période 1945-1985 ne comporte pas de clause de discrimination explicite ou spécifique à l'égard des femmes.

46. L'étude des réformes agraires mises en oeuvre en Amérique latine montre que dans tous les pays à l'exception de Cuba et du Nicaragua les terres ne peuvent être attribuées officiellement qu'à un seul membre d'un ménage et si, en théorie, une femme chef de famille peut faire une demande d'attribution de terres, les pratiques administratives en vigueur et les dispositions sur la désignation des bénéficiaires excluent de fait les femmes. Plus récemment, l'analyse contenue dans les rapports nationaux présentés au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'année 1994 par 165 pays dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, montre clairement que partout dans le monde, la préférence est donnée aux hommes pour la propriété des terres.

47. Il n'existe pratiquement aucune disposition juridique permettant à une femme de garder les terres en cas de séparation, de divorce ou de décès du mari, et bien que le nombre de femmes chefs de famille augmente les difficultés qu'ont les femmes rurales à accéder à la propriété foncière sont encore plus grandes lorsqu'elles sont chefs de famille. Quand elles n'ont pas de titre de propriété, les femmes se voient souvent refuser les services d'aide aux agriculteurs, et notamment les crédits et les cours de formation.

48. Les mécanismes du marché peuvent avoir un effet incitatif pour les femmes des pays en développement à condition que le contexte juridique et social soit pris en compte. En effet, dans la mesure où les possibilités d'emploi et l'attribution des titres de propriété foncière privilégient les hommes plutôt que les femmes, il est naturel que les mécanismes du marché jouent aussi en leur faveur, du moins à court terme.

D. Protection et renouvellement de la base de ressources

49. Il existe une relation étroite et évidente entre la sécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement. La volonté d'assurer la sécurité alimentaire impose souvent un lourd tribut à l'environnement dont la dégradation limite ensuite la capacité de produire suffisamment. Plusieurs études ont constaté la réduction croissante des surfaces arables du fait de la dégradation des sols, de l'érosion, du déboisement et de la désertification. Si cette tendance se maintient, on court le risque de ne plus pouvoir assurer la sécurité alimentaire à l'avenir.

50. Il convient à cet égard de reconnaître l'existence d'un lien important entre les femmes et l'environnement. Dans la plupart des pays en développement, la production alimentaire est essentiellement le fait des femmes et les questions liées à la sécurité alimentaire, aux droits fonciers et aux pratiques d'utilisation écologiquement durable des terres occupent en conséquence une place primordiale dans leur existence. L'inégalité des sexes en matière d'accès aux ressources empêche les femmes de défendre comme il conviendrait des pratiques agricoles favorables à l'environnement durable. En recourant plus systématiquement au type de production alimentaire faisant largement appel à la main-d'oeuvre que pratiquent les femmes et qui est écologiquement rationnel, il semblerait qu'on puisse à la fois accroître la production alimentaire et mieux protéger la base de ressources. De même, on peut penser que les femmes sont plus particulièrement réceptives à des techniques et technologies nouvelles susceptibles de préserver la qualité des terres.

51. Considérons le rapport qui existe entre les femmes rurales et la protection de l'environnement dans l'optique du secteur forestier. L'épuisement des ressources forestières a des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes. En effet, les arbres sont non seulement des ressources productives précieuses, mais encore ils protègent la qualité du sol et de l'eau, et sont la condition nécessaire de la durabilité de la majorité des systèmes agricoles des régions tropicales. Les forêts fournissent les aliments, le fourrage et les produits fibreux qui sont du ressort des femmes. Les petites exploitations de produits forestiers sont parmi les principaux employeurs des femmes rurales, surtout lorsqu'elles ne possèdent pas de terre et ne disposent que de maigres ressources.

52. On n'a accordé jusqu'ici qu'une attention marginale aux activités féminines créatrices d'actif, telles que les échanges commerciaux portant sur des ressources et des produits naturels, ou au fait que ces activités permettent aux femmes de participer à la vie sociale et politique de leur famille ou de leur communauté.

53. D'après les conclusions d'une analyse consacrée aux projets locaux d'exploitation forestière, l'hypothèse de base serait que les femmes ne s'intéressent qu'aux essences pouvant servir de bois de feu, alors que les hommes s'intéressent à tous les arbres pouvant produire des matériaux de construction pour la vente. S'il est indéniable que les femmes ne peuvent se passer de combustible dans leurs tâches ménagères, l'accueil qu'elles ont réservé à plus d'une occasion à des projets spécifiques relatifs à l'utilisation de bois de feu prouve que leurs intérêts et leurs besoins sont plus vastes. Les

politiques conçues à partir d'une vision étroite du rôle des femmes "risquent non seulement de négliger une part importante de leur éventail d'intérêts et d'activités, mais aussi de les confiner dans des tâches domestiques étroites, renforçant par là, au lieu de les corriger, les inégalités entre les sexes[12].

54. La relation entre les femmes et l'environnement touche à d'autres questions, et notamment au droit des femmes d'accéder au processus de décision concernant les ressources naturelles, à y participer et à imposer leur contrôle. Si on les prive de tout droit dans ce domaine, les femmes risquent de se désintéresser d'une gestion écologiquement rationnelle, et d'aggraver la dégradation de la base de ressources naturelles.

IV. INCIDENCES DE L'EXODE RURAL SUR LES FEMMES RURALES

55. La dimension hommes-femmes de l'exode rural n'a pas été étudiée en profondeur. La recherche en sciences sociales néglige généralement les femmes et c'est en partie ce qui explique que l'exode des femmes rurales soit mal documenté. Les données existantes sur le rôle et la situation socio-économique des femmes et sur leur migration sont d'autre part insuffisantes[13].

56. Que l'absence de possibilités économiques dans les zones rurales soit motivée par la pression démographique qui s'exerce sur des ressources foncières limitées ou qu'elle s'explique par le développement insuffisant du secteur non agricole, les jeunes n'ont guère d'autre choix que de quitter les régions rurales à la recherche d'un emploi. Selon une étude de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le nombre de femmes migrantes serait en augmentation partout dans le monde. Si l'exode rural des femmes obéit plutôt à des raisons familiales, soit qu'elles accompagnent des membres de leur famille, soit qu'elles partent se marier ou rejoindre leur époux, la proportion de femmes qui migrent pour des raisons économiques (notamment pour faire des études en vue de trouver un meilleur emploi plus tard) n'est pas négligeable[14].

57. Dans certains pays d'Asie comme l'Inde, le Bangladesh et la Thaïlande, les hommes migrent surtout pendant la saison creuse, pour aller faire des études, pour des raisons psychosociales, gagner en prestige, par exemple, ou encore à cause du chômage ou du sous-emploi engendrés par la mécanisation de l'agriculture. Pendant la saison sèche, les possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole concernent surtout la construction et l'entretien des infrastructures, et là encore, les hommes sont privilégiés.

58. Il est de plus en plus évident que les femmes migrent aussi pour des raisons économiques, et pas seulement pour rejoindre leur mari. En Afrique, l'exode vers les villes est également fonction du niveau d'éducation, de l'âge, de la situation de famille et de l'appartenance à un groupe ethnique spécifique. Les études consacrées à huit pays, le Burundi, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal et le Togo, ont révélé une tendance très forte à la migration aussi bien chez les femmes mariées que chez les célibataires. Dans chacun de ces pays, à l'exception du Mali, l'exode rural des femmes est le plus souvent motivé par des raisons non conjugales. Au Kenya, dans les régions rurales les plus peuplées, les petites parcelles de terrain ne sont pas suffisamment productives pour inciter les femmes à rester. Depuis 1969, le

phénomène de l'exode rural qui touchait essentiellement les hommes célibataires s'est progressivement étendu aux femmes, mariées ou pas, et aux enfants, qui constituent désormais une composante importante de l'exode rural.

59. En Asie, les femmes appartiennent essentiellement à l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : celles qui sont obligées de renoncer à produire de manière indépendante pour le marché local et à prendre un emploi occasionnel et celles, généralement plus jeunes, dont la contribution ne suffit plus à l'économie du ménage rural. Aux Philippines, par exemple, 7 femmes sur 10 employées dans le secteur des services et travaillant dans une ville sont des migrantes, et plus de la moitié sont jeunes et célibataires[15]. En Thaïlande, l'expansion du secteur des services, principalement dans les zones urbaines, a été le facteur essentiel de l'exode des femmes rurales. Les moins instruites ont été nombreuses à s'installer passagèrement à Bangkok afin d'accroître leurs revenus tandis que les plus instruites migrent pour des raisons économiques et par désir d'indépendance. En République de Corée, le pourcentage des femmes qui quittent les campagnes dépasse légèrement depuis quelques dizaines d'années celui des hommes, l'écart étant particulièrement marqué pour la tranche d'âge de 15 à 29 ans. L'augmentation des taux de l'exode rural est également fonction du niveau d'éducation, surtout chez les femmes[16].

60. En Amérique latine, les principales raisons de l'exode rural des femmes sont la mécanisation de la production agricole et la difficulté qu'ont les femmes à accéder à la propriété foncière, alors que les villes offrent d'énormes possibilités d'emploi, notamment dans le textile, les industries alimentaires et les autres industries à fort coefficient de main-d'oeuvre, et le secteur parallèle (services d'employés de maison ou vente sur la voie publique)[17].

61. L'exode rural des hommes tend à préserver les relations de parenté traditionnelles, les valeurs patriarcales et la priorité de l'âge, ce qui a pour effet de renforcer les déséquilibres entre hommes et femmes en matière de répartition et de gestion des ressources productives à l'intérieur du ménage. De façon générale, on n'a constaté aucune différence appréciable quant au nombre d'enfants entre un couple qui vit ensemble et un couple où l'homme va occasionnellement travailler en ville. S'il arrive que les allées et venues saisonnières du mari modifient le moment des naissances, l'exode rural des hommes ne semble pas avoir d'incidence sur la procréation. La migration peut contribuer à modifier les connaissances, les mentalités et les comportements en matière de contraception, mais par ailleurs les retrouvailles après une séparation peuvent favoriser une fécondité accrue. L'exode vers les villes est également l'une des causes de la propagation du sida et des maladies vénériennes.

62. Si l'exode des hommes vers les villes ne semble pas modifier la division des rôles traditionnels propre aux sociétés rurales, il est possible que la migration des femmes marque plus durablement les femmes migrantes elles-mêmes mais aussi celles qui restent sur place. L'indépendance économique relative que confère la migration fournit un autre modèle aux femmes rurales confinées dans des rôles traditionnels.

63. L'exode des femmes vers les villes peut contribuer à les émanciper du contrôle patriarcal exercé par la famille, en particulier lorsqu'elles

réussissent à trouver un emploi et à acquérir une certaine indépendance économique. Il semble par contre que les femmes aient tendance à envoyer l'argent gagné à leur famille, ce qui a pour effet de les maintenir dans un état de dépendance financière et de soumission. À court terme, le salaire des migrantes peut encourager le développement rural mais il semble que l'exode vers les villes soit un phénomène à sens unique.

64. Le niveau d'instruction et les médias jouent un rôle majeur dans le processus d'urbanisation des ruraux, la modernisation culturelle effaçant progressivement les obligations traditionnelles vis-à-vis de la parenté. Le fait que des activités économiques passent de la famille au marché et l'accroissement de la mobilité et de l'exode rural ont pour effet d'éroder l'autorité parentale et déstabiliser quelque peu la division traditionnelle du travail.

65. La variation du rapport qui existe entre l'exode rural d'une part et la société et l'économie rurale d'autre part selon que l'on considère l'un ou l'autre sexe mérite un examen plus approfondi. Dans la mesure où elles tentent à abolir la frontière entre le monde rural et monde urbain, les migrations de populations doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques de développement urbain et rural.

V. CONCLUSIONS

66. L'importance indéniable des femmes en tant que productrices de denrées alimentaires dans un monde en voie d'urbanisation rapide incite à accorder une priorité élevée à la mise en oeuvre des mesures prescrites par la Déclaration de Beijing et le Programme d'action en vue de garantir aux femmes rurales un accès égal aux ressources productives, et notamment la mesure 58 n) :

> "Formuler et appliquer des politiques et des programmes qui favorisent l'accès des femmes employées dans le secteur agricole et le secteur de la pêche (y compris les femmes qui se livrent à l'agriculture et à la production de subsistance, surtout dans les zones rurales) aux services financiers, techniques, de vulgarisation et de commercialisation; leur garantir l'accès à la terre et le droit d'en disposer librement, ainsi que l'accès aux techniques et aux infrastructures nécessaires, pour qu'elles soient mieux à même de gagner leur vie et promouvoir la sécurité alimentaire du ménage, en particulier dans les zones rurales et, si nécessaire, favoriser la création de coopératives de producteurs, adaptées aux lois du marché[18]."

67. À maints égards, l'évolution de la situation et du rôle des femmes rurales témoigne des liens qui existent entre urbanisation et industrialisation, développement agricole et développement rural. Les femmes rurales constituent un trait d'union important entre les zones rurales et urbaines : ce sont elles qui assurent la sécurité alimentaire et le bien-être général des ménages. Les politiques, plans, programmes et projets de développement régional devraient aborder et intégrer les questions socio-économiques en tenant compte des spécificités de chaque sexe. Les programmes de développement gagneront en productivité si on consent à investir en faveur des femmes rurales. Dans la

mesure où ce sont les femmes qui assurent une part importante de la production alimentaire, il serait logique d'améliorer leur situation et de leur permettre d'accéder aux ressources productives, aux capitaux, aux marchés et à l'information. Il faudrait déployer des efforts à tous les niveaux pour promouvoir le développement rural et urbain. Il conviendrait que l'élaboration des documents préparatoires au prochain Sommet mondial de l'alimentation (novembre 1996), fasse une plus grande place au rôle des femmes dans la production et la sécurité alimentaires.

68. Étant donné l'importance évidente des critères de sexe dans l'exode rural et la similitude de la situation des femmes dans les villes et les campagnes, il ne faut pas, lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), sous-estimer la question de la spécificité des sexes dans le contexte milieu urbain-milieu rural.

69. La quantité limitée d'informations dont on dispose sur la contribution économique des femmes rurales aux ménages, y compris dans l'agriculture de subsistance, exige que de nouveaux efforts soient engagés en vue d'améliorer la collecte de données, notamment en prenant les mesures prévues à la section H du chapitre IV du Programme d'action :

> "Améliorant la collecte de données sur le travail non rémunéré, par exemple dans l'agriculture, en particulier l'agriculture de subsistance, et dans d'autres types d'activités de production ne relevant pas du marché, qui est déjà pris en considération dans le système de comptabilité nationale de l'ONU[19]."

Notes

[1] Voir Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995 (A/CONF.177/20), chap. I.

[2] Les femmes dans une économie mondiale en mutation : le rôle des femmes dans le développement mondial : Étude 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.IV.I).

[3] Il existe peu d'indicateurs mondiaux des migrations de la campagne vers les villes. Il est toutefois possible d'évaluer la place respective des hommes et des femmes dans les courants migratoires en comparant la proportion de femmes dans les populations urbaines et rurales à la moyenne nationale. Si la proportion d'hommes dans les zones urbaines est supérieure à la moyenne nationale, il s'agit d'une émigration essentiellement masculine. Si c'est la proportion de femmes qui est supérieure, l'émigration est alors principalement féminine.

[4] Comité de la sécurité alimentaire mondiale, vingtième session, Rome (25-28 avril 1995, CFS : 95/4).

[5] FAO, Agriculture : Horizon 2010 (1993).

[6] Le rôle des femmes dans le développement mondial : Étude 1994, Nations Unies, New York, 1995, p. 41.

[7] Jodi L. Jacobson, Gender Bias: Roadblock to Sustainable Development, World Watch Paper No 110 (Septembre 1992).

[8] Marilyn Waring, If Women Counted: A New Feminist Economics (New York, Harper and Row, 1988).

[9] A. K. Sen, "Gender and cooperative conflicts", in I. Tinker, ed., Persistent Inequalities: Women and World in Development (New York, Oxford University Press, 1992) p. 123 à 149.

[10] E. Kennedy and P. Peters, "Household food security and child nutrition: The interaction of income and gender of household head", World Development, vol. 20, No 8, p. 1084.

[11] The State of World Rural Poverty (Rome, FIDA), 1992, p. 293.

[12] Melissa Leach, "Gender and the environment: traps and opportunities", Development in practice, vol. 2, numéro 1 (février 1992), p. 15.

[13] Voir Internal Migration of Women in Developing Countries (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XIII.3).

[14] The Migration of Women: Methodological Issues in the Measurement and Analysis of Internal and International Migration (Saint-Domingue, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, 1994), p. 48.

[15] "Special problems of female heads of households in agriculture and rural development in Asia and Pacific" (Bangkok, Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, 1985) (E/ESCAP/AD.6/8).

[16] Migration and Urbanization: Interrelationship with Socio-economic Development and Evolving Policy Issues (Population Studies Series, No 114, 1992) (ST/ESCAP/1133).

[17] M.d.L.A. Crummett, "The women's movement", Ceres-The FAO Review, No 137, (1992).

[18] Voir Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre (A/CONF.177/20), chap. I.

[19] Ibid.